

## 16 Franceville-Moanda-Mounana

Franceville/Pont en lianes de Poubara...

## Le conservateur appelle les autorités à agir contre les pilliers de la réserve

Anita Jordanah  
NGONDA  
Franceville/Gabon

*Le conservateur du pont de Poubara fait appel aux autorités administratives de la province, afin de venir à bout des pilliers de la biodiversité des lieux qui mettent en danger la survie de la réserve.*

**SOUCIEUX** de préserver le patrimoine culturel que représente le Pont en lianes de Poubara (province du Haut-Ogooué), le conservateur du site appelle les responsables administratifs à agir contre le phénomène d'exploitation abusive et de destruction de la flore environnante. Aussi, le préfet du département de la Passa, Barnabé Bangalivoua, à la tête d'une forte délégation, s'est-il rendu mardi dernier dans le canton Kassa, qui abrite ce lieu touristique. Il s'est entretenu avec le directeur provincial des Eaux et forêts et les auxiliaires de commandement de la localité. Au nombre des points abordés lors de cette rencontre, l'exploitation abusive des ressources de la faune de la réserve de Poubara (les amarantacées ou feuilles pour manioc, les lianes et



Les autorités, dont le préfet de la Passa, Barnabé Bangalivoua (milieu) ont sensibilisé...

les rotins) par des inconnus. Une surexploitation, aux dires du conservateur des lieux, qui pourrait, à long terme, entraîner la disparition du pont. "Je ne me retrouve plus. Depuis de longues années, les zones interdites d'exploitations ne sont plus respectées. La liane est détruite sans raison par les artisans, qui exploitent de façon frauduleuse et abusive les ressources naturelles. La liane doit se reproduire et se reposer. Si elle est surexploitée, elle va disparaître et, avec elle, le pont de Poubara. J'ai donc saisi l'autorité pour lui dire que je vais quitter ma fonction

de conservateur. Non pas pour incompétence, mais à cause de ceux qui viennent piller la faune de Poubara. Aujourd'hui, après 19 ans, je n'en peux plus !", s'est indigné Freddy Omouba, conservateur du site, qui a dit compter sur l'implication des autorités pour que des solutions idoines soient trouvées afin de sauver ce patrimoine culturel. Occasion alors pour le préfet de donner quelques pistes qui pourraient amener à lutter contre cette surexploitation de la faune de la réserve de Poubara. "Suivant un chronogramme que nous allons établir, le directeur provincial des

Eaux et forêts viendra dans les tout prochains jours pour délimiter la zone de reproduction des lianes et des rotins, qui sont la matière première pour la survie du pont. Après cela, un document sera publié et rendu public afin d'informer les populations et en interdire l'accès aux indécents", a suggéré Barnabé Bangalivoua. Dans ce plan de sauvetage du Pont en lianes de Poubara, les auxiliaires de commandement du canton Kassa auront également leur partition à jouer : "nous allons faire des villages frontaliers de Poubara des relais, afin que ces

auxiliaires de commandement mènent aussi des campagnes de sensibilisation auprès de ceux qui entrent par leurs villages pour atteindre Poubara". Techniquement, ce travail va consister à "identifier les différentes zones, afin de réaliser une cartographie participative. Avec le concours des populations et de la chefferie qui, elle, détient une connaissance empirique de toute la zone de réserve. Village par village, ces derniers devront nous déléguer des jeunes, vigoureux, qui vont nous accompagner aux endroits indiqués par les connaisseurs. À l'aide de GPS, nous

pourrons alors reconstituer la zone à consacrer exclusivement à la pérennité du pont", a précisé le directeur provincial des Eaux et forêts pour le Haut-Ogooué, le colonel Serges Morel Mamenbe. Le Pont en lianes de Poubara a été construit en 1915 pour éviter les croisements en canoë dans les eaux tumultueuses du fleuve Ogooué, à droite du village. Il se compose de 2400 lianes entièrement tissées de matériaux naturels recueillis dans le site. Son entretien est assuré par le descendant du concepteur et financé par les droits de passage.



... les populations du canton Kassa à la préservation de l'écosystème de Poubara.

... et éducation/Visite du préfet dans les établissements d'enseignement secondaire

## "Je suis satisfait de constater qu'au plan administratif, tout est en marche"

Guy MADJOUA SANGOUETABA  
Franceville/Gabon

AFIN de se rendre compte de la reprise effective des activités dans le secteur de l'éducation nationale, une semaine après la rentrée administrative, le préfet du département de la Passa a fait dernièrement une descente de terrain. Barnabé Bangalivoua s'est en effet rendu dans les principaux lycées et collèges implantés dans la circonscription administrative placée sous son autorité. M. Bangalivoua a fait le tour pour constater que dans l'ensemble du département de la Passa, les établissements ont ouvert leurs portes à la date du 16 septembre dernier, conformément à l'arrêté ministériel fixant le calendrier de la nouvelle année scolaire. Son constat a été que les dirigeants de tous les lycées et collèges sont présents au poste. Dans l'ensemble des établissements, publics comme privés confessionnels. "Je suis satisfait de constater qu'au plan administratif,



Le préfet Barnabé Bangalivoua s'entretenant avec le proviseur du lycée Agathe Obendje..

tout est en marche", a-t-il dit. "Nous sommes dans la phase de prise en main de l'établissement et nous nous organisons pour que, à la rentrée des classes, les cours débutent effectivement", s'est-il entendu dire par le proviseur du lycée Eugène Marcel Amogho. Au lycée de l'Excellence, l'autre grand établissement d'enseignement secondaire de la place, la première réunion des responsables administratifs s'est déjà tenue, et comme l'atteste une note de service, le chronogramme de l'année a été élaboré. Les effectifs par salle de



... et arrivant ici au lycée Eugène Marcel Amogho.

classe, le nombre d'enseignants ou encore la confection des emplois du temps et même l'accueil à réserver aux parents, autant de questions qui sont abordées au cours des réunions préparatoires dans les établissements. Une phase de pré-rentrée qui, jusque-là, se déroule sans bousculade aucune. Juste la présence éparse de quelques parents dans certains établissements. Ils arrivent pour l'accomplissement des formalités d'inscription et de réinscription. "Que tous les enfants remplissent leurs formalités avant le 30 septembre 2019". C'est l'appel lancé par la plupart des chefs d'établissements au passage du préfet. Ils restent déterminés et entendent démarrer effectivement les cours à la date officiellement indiquée.



Des parents d'élèves venus accomplir les formalités administratives.